

**DECLARATION D'ADHESION A L'ACCORD PRELIMINAIRE
A L'ELECTION PRESIDENTIELLE ET AUX POURPARLERS
INCLUSIFS DE PAIX AU MALI**

La Coordination des Mouvements et forces patriotiques de résistance

Et

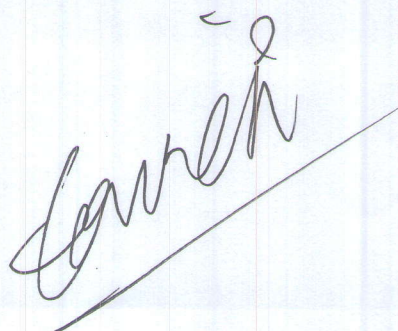
Le Mouvement arabe de l'Azawad,

Réunis à Ouagadougou, à l'invitation de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, Médiateur de la CEDEAO pour la crise au Mali ;

Considérant leur déclaration conjointe du 13 juin 2013 dans laquelle ils expriment entre autres ;

- leur volonté de contribuer à l'émergence de conditions favorables à la tenue de l'élection présidentielle de juillet 2013 sur l'ensemble du territoire national du Mali ;
- leur engagement de voir rétablies la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire national du Mali ;
- la représentativité des communautés des régions nord du Mali sur le plan démographique, culturel et économique ;

Prenant acte que les discussions entre le gouvernement du Mali d'une part et le HCUA et le MNLA d'autre part, sous l'égide du Médiateur de la CEDEAO SEM Blaise COMPAORE et de SEM Goodluck Ebele JONATHAN, Médiateur associé, et avec la facilitation du Haut Représentant de l'UA, du Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, du Représentant spécial de l'UE, du Représentant spécial de l'OCI, ont permis d'aboutir à la signature d'un Accord Préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali ;

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lamin', is written over a horizontal line.

Considérant que la Coordination des Mouvements et forces patriotiques de résistance et le Mouvement arabe de l'Azawad, se reconnaissent dans les dispositions exprimées dans cet Accord, notamment, le respect de l'intégrité du territoire, de l'unité nationale et des valeurs républicaines ;

Exprimant leur adhésion totale aux principes de désarmement et de cantonnement de tous les groupes armés ;

Adhérant à la nécessité du déploiement des forces de défense et de sécurité sur toute l'étendue du territoire nationale y compris à Kidal ;

Appréciant à sa juste valeur, la nécessité exprimée dans l'Accord de promouvoir un dialogue inclusif sur la crise malienne ;

Conformément à l'article 24 de l'Accord Préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali permettant à d'autres groupes armés maliens existants qui le désirent d'y adhérer ;

Les groupes ci-dessus visés prennent acte de leur participation effective au Comité Technique Mixte de Sécurité et au Comité de Suivi et d'Evaluation ;

Déclarent solennellement adhérer sans conditions à l'Accord Préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali de Ouagadougou du 18 juin 2013 et de ce fait, en deviennent parties prenantes et s'engagent à le mettre en œuvre.

Fait à Ouagadougou le 18 juin 2013.

Pour Le Mouvement Arabe
de l'Azawad


Ahmed Ould Sidi Mohamed

Pour la Coordination des Mouvements
et des Forces patriotiques de Résistance


Me Harouna TOUREH